

Aperçu de l'assurance maladie légale en Allemagne (pour 2012)

- avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus -

Type	Assurance maladie générale	Assurance maladie en agriculture Pour les agriculteurs indépendants	Assurance maladie Pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Maladie	Maladie	Maladie
Personnes assurées	Travailleurs et groupes égaux	Agriculteurs et familles	Travailleurs et familles
Organisme	Caisses de maladies légales (GKV); Fonds de santé	Associations faitières de la sécurité sociale de l'agriculture (BV-LSV) (LSV)	Associations faitières de la sécurité sociale de l'agriculture
Autonomie administrative; ou autres	Autogestion paritaire	Autogestion paritaire	Autogestion paritaire
Mode de financement	Cotisations pat. Et sal. + taxes	Agriculteur et Etat	Cotisations pat. Et sal. + taxes
Taux de cotisations	15,5% Eventuellement cotisation supplémentaire de l'employé	Le niveau de la cotisation dépend de la superficie	15,5% Eventuellement cotisation supplémentaire de l'employé
Ventilation des cotisations	7,3% = employeur 8,2% = employé + Eventuellement cotisation supplémentaire de l'employé	Agriculteur = 44% Etat = 55%	7,3% = employeur ,2% = employé + Eventuellement cotisation supplémentaire de l'employé
Plafond des cotisations sociales	45.900 € / 3.825 €		45.900 € / 3.825 €
Périodes d'attente	aucune	aucune	aucune
Couvertures (exemples)	Soins médicaux Indemnités de maladie Prestations familiales	Soins médicaux Indemnités de maladie Prestations familiales	Soins médicaux Indemnités de maladie Prestations familiales
Niveau de l'indemnité			
Durée de la prestation	Illimitée pour les membres		

Aperçu de l'assurance vieillesse légale en Allemagne (pour 2012)

– avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus

Type	Assurance invalidité - vieillesse générale	Assurance invalidité - vieillesse Pour les agriculteurs indépendants	Assurance invalidité - vieillesse Pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité
Personnes assurées	Salarié	Agriculteurs et familles	Travailleurs et familles
Organisme	L'assurance retraite fédérale (sigle RV)	L'association des assurances sociales agricoles et horticoles (SVLFG)	L'assurance retraite fédérale (sigle RV) et aussi l'assurance complémentaire pour les travailleurs de l'agriculture et de la sylviculture (sigle ZLA/ZLF)*
Autonomie administrative; ou autres	Système paritaire d'autogestion	Système paritaire d'autogestion	Système paritaire d'autogestion
Mode de financement	cotisations sal. + pat. et impôts	L'agriculteur actif et l'État	cotisations sal. + pat. et impôts
Taux des cotisations	19,90 %		19,90 %
Ventilation des cotisations	9,95 % sal. 9,95 % pat.	agriculteur 23% État 77%	9,95 % sal. 9,95 % pat. + cotisation ZLA/ZLF *
Plafond des cotisations sociales	67.200 €/5.600 € /West 57.600€/ 4.800 € /Ost		
Période d'attentes	5 ans avec période de cotisation et périodes assimilées	15 années de droit d'acquisition	5 ans avec période de cotisation et périodes assimilées
Couvertures (exemples)	Pension de retraite Pension d'invalidité Rente d'incapacité à l'emploi Pension de reversion, etc		Pension de retraite Pension d'invalidité Rente d'incapacité à l'emploi Pension de reversion, etc
Niveau de l'indemnité	dépendant des cotisations payées	Par mois 1/12 de la valeur de la rente annuelle	dépendant cotisations; payées avec la complémentaire de 80 € / mois
Durée de la prestation	Sans limite	Sans limite	Sans limite

* L'assurance complémentaire: sal. et pat. Doivent sur la base de la convention collective, verser des contributions complémentaires ; l'État verse en plus une cotisation via les impôts.

Aperçu de l'assurance chômage légale en Allemagne (pour 2012)

Type	Assurance chômage général	Assurance chômage pour les agriculteurs indépendants	Assurance chômage pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Chômage	Chômage	Chômage
Personnes assurées	Salariés	Pas de cotisations obligatoires	Salariés
Organisme	L'agence fédérale pour l'emploi		L'agence fédérale pour l'emploi
Autonomie administrative ou autres	Système paritaire d'autogestion		Système paritaire d'autogestion
Mode de financement	cotisations sal. + pat.; Versement de l'état le cas échéant		cotisations sal. + pat.; Versement de l'état le cas échéant
Taux de cotisations	3,0%		3,0%
Ventilation des cotisations	1,5% sal. 1,5% pat.		1,5% sal. 1,5% pat.
Plafond des cotisations sociales	67.200 €/5.600 € / ouest 57.600€/ 4.800 € / est		67.200 € / 5.600 € / ouest 57.600 € / 4.800 € / est
Période d'attente	Minimum 12 mois de cotisation sur les 2 dernières années		Minimum 12 mois de cotisation sur les 2 dernières années
Couvertures (exemples)	Indemnité chômage Compléments de temps partiels Aide à la recherche d'emploi Conseil à l'emploi Formation continue		Indemnité chômage Compléments de temps partiels Aide à la recherche d'emploi Conseil à l'emploi Formation continue
Niveau de l'indemnité	60 – 67% du dernier salaire net		60 – 67% du dernier salaire net
Durée de la prestation	dépendant de la durée de cotisation et de l'âge / entre 6 et 24 mois		dépendant de la durée de cotisation et de l'âge / entre 6 et 24 mois

Aperçu de l'assurance incapacité de travail légale en Allemagne (pour 2012)
- avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus -

Type	Assurance accidents corporels général	Assurance accidents corporels Pour les agriculteurs indépendants	Assurance accidents corporels Pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Accident de travail Maladie professionnelle	Accident de travail Maladie professionnelle	Accident de travail Maladie professionnelle
Personnes assurées	Salarié	Agriculteurs et familles	Travailleurs et familles
Organisme	Les assurances sociales employeurs	L'association des assurances sociales agricoles et horticoles (SVLFG)	L'association des assurances sociales agricoles et horticoles (SVLFG)
Autonomie administrative; ou autres	Système paritaire d'autogestion	Parité tripartite dans l'agriculture	Parité tripartite dans l'agriculture
Mode de financement	cotisations pat. + versement complémentaires de l'État pour l'agriculture et des pouvoirs publics	cotisations pat. + versement complémentaires de l'État	cotisations pat. + versement complémentaires de l'État
Taux de cotisations	Selon la somme annuelle des revenus et les risques à couvrir	Selon la somme annuelle des revenus et les risques à couvrir	Selon la somme annuelle des revenus et les risques à couvrir
Ventilation des cotisations	Cotisations pat. seul	Cotisations pat. seul	Cotisations pat. seul
Plafond des cotisations sociales			
Période d'attente	aucune	aucune	aucune
Couvertures (Exemples)	Soins, réhabilitation, prévention Retraite, compensations	Soins, réhabilitation, prévention Retraite, compensations	Soins, réhabilitation, prévention Retraite, compensations
Durée de la prestation	Jusqu'à la guérison ou consolidation	Jusqu'à la guérison ou consolidation	Jusqu'à la guérison ou consolidation

Source: commission européenne(2012) MISSOC. Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les États membres de l'UE, de l'EEE et de la Suisse;
http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do?lang=de; pour Janvier 2012
 Relevés par EFFAT syndicats affiliés / Été 2012